



Demande d'accréditation permanente pour un·e journaliste indépendant·e

Devenir journaliste accrédité·e vous permet de recevoir le programme des audiences du Tribunal pénal, à la remise d'un acte d'accusation, sur demande, avant un jugement. Certaines conditions sont à respecter et des modalités d'inscription sont à effectuer.

Vous attestez avoir pris connaissance:

- Du [règlement sur la communication du Pouvoir judiciaire](#) (RComPJ - E 2 05.53), en particulier ses titres II et IV.
- De la [Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste](#) et ses [directives](#) y relatives adoptées par le Conseil suisse de la presse.
- Des directives de médias suisses concernant la publication des noms dans les comptes rendus judiciaires.

Données personnelles

Nom:

Prénom:

Nationalité:

Date de naissance:

Adresse:

Case postale:

Localité:

Données professionnelles

Organe de presse:

Domicile professionnel:

Adresse:

Case postale:

Localité:

N° de téléphone fixe:

N° de téléphone portable:

E-mail:

Date de la demande:

Signature:

Timbre et signature de l'organe de presse:

Ce formulaire doit être accompagné d'une copie de **votre carte de presse et d'identité**. Il doit être adressé à la **direction de la communication** du Pouvoir judiciaire **par courrier ou par e-mail**.